

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 24 mai 2013

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°13

CIRCULAIRE N° 2302/DEF/DCSCA/BGC/SRF

relative à l'organisation et au déroulement du concours externe sur titres pour le recrutement d'élèves commissaires des armées en 2013.

Du 22 avril 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

CIRCULAIRE N° 2302/DEF/DCSCA/BGC/SRF relative à l'organisation et au déroulement du concours externe sur titres pour le recrutement d'élèves commissaires des armées en 2013.

Du 22 avril 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 7 0 7 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 512.2.1).

Arrêté du 8 mars 2013 (n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2013 ; texte n° 10).

Arrêté du 12 mars 2013 (n.i. BO ; JO n° 72 du 26 mars 2013 ; texte n° 27).

Arrêté du 18 avril 2013 (n.i. BO ; JO n° 95 du 23 avril 2013 ; texte n° 27).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°23 du 24 mai 2013, texte 13.

Un concours externe sur titres pour le recrutement d'élèves commissaires des armées est ouvert en 2013.

La direction centrale du service du commissariat des armées est chargée de l'organisation du concours.

1. CALENDRIER.

Les candidats déclarés admissibles suite à l'examen et à l'évaluation de leurs dossiers de candidature, seront convoqués aux épreuves sportives et aux entretiens individuels d'admission.

Les épreuves sportives auront lieu à Houilles le 14 mai 2013.

Les entretiens individuels auront lieu les 15, 16 et 17 mai 2013 à Paris, école militaire (8^e arrondissement).

Les candidats admissibles devront adresser pour le début des entretiens individuels le formulaire de choix d'option figurant en annexe de la présente circulaire. Cette déclaration d'option sera considérée comme définitive et irrévocable à la clôture des épreuves.

La date limite d'appel à liste complémentaire est fixée au lundi 9 septembre 2013 (minuit).

2. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

Le 1^{er} entretien individuel permet au candidat de présenter son parcours et son expérience, et au jury d'apprécier ses connaissances générales, ses qualités de jugement et d'expression, sa motivation, son aptitude à exercer des responsabilités d'officier, son intérêt pour un milieu d'emploi particulier.

Le 2^e entretien individuel permet d'apprécier les acquis professionnels du candidat à travers la présentation du sujet préparé en amont du concours et mentionné dans le dossier d'inscription (dans les domaines tels que : finances, comptabilité, audit, contrôle interne, contrôle de gestion, achats, logistique, management de projet, systèmes d'information, ressources humaines).

Il débute par une présentation de 20 minutes laissée à l'appréciation du candidat, sans support type présentation powerpoint ou documentation ; en revanche, le candidat pourra se munir de quelques notes personnelles à l'appui de son exposé. Elle est suivie de 30 minutes d'échanges.

Au cours de cet entretien, le candidat sera amené à répondre en anglais à des questions du jury.

3. DISPOSITIONS DIVERSES.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

ANNEXE.
**FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'OPTION DU CANDIDAT : CHOIX DU MILIEU DE 1ER
EMPLOI DE L'ANCRAGE D'ARMÉE.**

